

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-527

Emprunt pour le financement de travaux d'assainissement d'eaux usées

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2024-328 du 17 juillet 2024 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le budget annexe ASSAINISSEMENT,

CONSIDERANT que pour financer des travaux d'assainissement d'eaux usées, il convient de recourir à un emprunt à hauteur de 4 000 000 €.

CONSIDERANT que la CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES a été sollicitée et qu'elle a transmis une proposition,

DECIDE

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Objet du contrat de prêt : financer des travaux d'assainissement d'eaux usées

Montant du contrat de prêt : 4 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 40 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.44 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Commission d'engagement : 0.06% du montant du prêt soit 2 400 €

ARTICLE 2 : Le représentant légal de l'emprunteur, Madame Pascale BRIAND, Présidente, est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES

ARTICLE 3: La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 6 décembre 2024

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

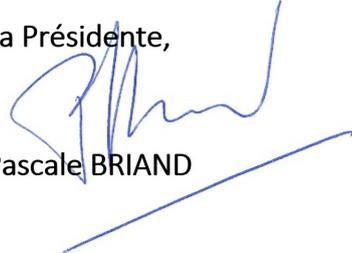
044-200067346-20241206-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 06-12-2024

Acte mis en ligne le 9-12-2024

Publication le : 06-12-2024

La Présidente,


Pascale BRIAND